
SESSION ANNUELLE 2015 DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

L'OMC a 20 ans

Genève, 16-17 février 2015

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen

ALLOCUTION DE M. OLLI REHN VICE-PRESIDENT DU PARLEMENT EUROPEEN

Genève, le 16 février 2015

Mesdames Messieurs les Parlementaires,
Mesdames Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames Messieurs les délégués,
Distingués invités,
Mesdames, Messieurs,

C'est un honneur et un grand plaisir pour moi que de vous souhaiter, au nom de Martin Schulz, Président du Parlement européen, la bienvenue à la dixième Conférence parlementaire sur l'OMC, qui coïncide avec le 20^e anniversaire de la création de cette organisation.

Cette conférence étant le fruit des efforts conjoints du Parlement européen et de l'Union interparlementaire, je voudrais exprimer une gratitude particulière à notre partenaire, l'UIP, ainsi qu'à l'Organisation mondiale du commerce, qui accueille pour la troisième fois cette conférence dans ses locaux.

La présence aujourd'hui dans cette salle d'un si grand nombre de parlementaires représentant tant de pays différents, en elle-même fort encourageante, vient en outre à point nommé nous rappeler l'importance de la dimension parlementaire des travaux de l'OMC. En qualité de représentants élus, les parlementaires jouent un rôle qui ne se limite pas exclusivement à ratifier des accords commerciaux conclus par d'autres, mais revêt une portée beaucoup plus importante. En tant que courroie de transmission véhiculant l'avis de notre électorat aux responsables chargés de négocier des accords, mais aussi dans notre rôle de garants de la transparence de l'action gouvernementale et de la prise en compte des sujets de préoccupation que nous exprimons, nous constituons un chaînon fondamental de la relation unissant les citoyens à leurs responsables politiques.

Vous qui m'écoutez aujourd'hui aurez peut-être le sentiment que je prêche des convertis, mais je suis profondément convaincu que l'intensification du contrôle parlementaire est le seul moyen de renforcer la légitimité des accords commerciaux.

L'évolution récente des accords commerciaux, qui englobent désormais des questions telles que les normes réglementaires, la sécurité alimentaire et le développement durable, leur a valu un regain d'intérêt de la part de l'opinion publique. A juste titre, les citoyens veulent savoir qui prend les décisions et en quoi elles consistent, ce qui vaut également pour les décisions prises à l'OMC.

La réunion de demain, consacrée à la nécessité d'expliquer aux jeunes et aux consommateurs les avantages de l'OMC, est donc particulièrement importante et opportune.

Lors de notre dernière rencontre, en décembre 2013, à l'occasion de la neuvième Conférence ministérielle de Bali, nous étions nombreux à penser que nous touchions au but et que l'OMC conclurait rapidement le Programme de Doha pour le développement, qui entre aujourd'hui dans sa 14^{ème} année !

Dans notre document final, nous avons qualifié de "particulièrement importante" l'issue de cette neuvième ministérielle. Nous nous sommes réjouis de la conclusion de l'Accord sur la facilitation des échanges, qui avait pour objectif de faire circuler les marchandises plus rapidement et à moindre coût à l'échelle mondiale. Nous avons applaudi les décisions visant à tenir compte des besoins des pays en développement et des pays les moins développés, ainsi que la décision relative à la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire.

Il vaut la peine d'accorder quelques instants de réflexion à la pièce maîtresse de ce dispositif, à savoir l'Accord sur la facilitation des échanges, censé, d'après certaines estimations, diminuer de 10 pour cent le coût global des échanges tout en augmentant d'un milliard de dollars le volume du commerce mondial. Tant les pays en développement que les pays développés bénéficieraient de cet accord, dont les dispositions pourraient réduire les coûts globaux des échanges commerciaux de 10 pour cent dans les économies avancées et de 13 à 15,5 pour cent dans les pays en développement, tout en créant environ 21 millions d'emplois.

La ministérielle, en tant que telle une réussite, a permis d'arriver à un accord mais, comme vous le savez, la machine s'est enrayée par la suite et il a fallu attendre l'été dernier pour que se manifestent les premiers signes de déblocage.

Permettre à 160 Membres de dégager un consensus n'est pas une mince affaire. Nous devons néanmoins continuer inlassablement à défendre le multilatéralisme, meilleur garant d'un système ouvert, équitable et fondé sur des règles tenant compte des intérêts extrêmement variés de ses membres et visant à les harmoniser. Le Parlement européen est depuis toujours un ardent défenseur du multilatéralisme, qu'il considère comme le meilleur gage que les avancées du commerce mondial ne feront pas de perdant.

Je peux vous assurer (en toute transparence et sur la base de mon expérience de membre et de Vice-Président de la Commission européenne, qui s'est étalée sur dix ans) que l'Union européenne ne s'est résignée à conclure des accords commerciaux bilatéraux que lorsqu'elle a dû se rendre à l'évidence que les perspectives offertes par le Programme de Doha pour le développement et l'OMC étaient pour l'instant hors d'atteinte et le resteraient dans un avenir proche. Vous pouvez toutefois compter sur le Parlement européen pour soutenir le multilatéralisme commercial dès qu'il sera possible d'y revenir pour le développer sérieusement.

L'année 2015, qui marque le 20^{ème} anniversaire de l'OMC, s'annonce également comme une année chargée pour cette organisation, ainsi que ceux d'entre nous qui prenons une part active à ses travaux. Le programme de travail visant à conclure les chapitres du Programme de Doha pour le développement restés en suspens devrait nous être présenté cet été.

Je pense que nous serons tous d'accord pour convenir du fait que nos électeurs souhaitent des résultats concrets, de nature à améliorer leur quotidien. Le commerce et l'OMC ont un rôle à jouer à cet égard et sont en mesure d'apporter des changements positifs. L'OMC a enregistré dans un certain nombre de domaines des succès impressionnants, qui ne sont pas toujours appréciés autant qu'ils le devraient (promotion de la transparence et des examens par les pairs dans le cadre de son travail de surveillance et de supervision, arbitrage et prévention des conflits commerciaux grâce à son mécanisme de règlement des différends et forum permettant aux Membres de se retrouver et d'échanger des informations). La crédibilité de l'Organisation dépend toutefois de sa capacité à conclure et mettre en œuvre des accords multilatéraux et je nourris l'espoir que c'est ce cadeau que ses membres auront à cœur de lui offrir pour fêter son 20^{ème} anniversaire.

Je pense donc qu'il est légitime de faire preuve d'un optimisme prudent cette année, qui se conclura par la 10^{ème} Conférence ministérielle, prévue au Kenya en décembre. Nous ne devons pas laisser se dissiper le courant d'énergie positive qui s'est constitué ces derniers mois mais le canaliser dans le but de conclure une fois pour toutes ce cycle de négociations. En janvier, M. Roberto Azevêdo, Directeur général de l'OMC, a invité tous les Membres à "continuer de considérer ces questions comme urgentes; à définir et classer par ordre de priorité les questions revêtant la plus grande importance; à se fixer des objectifs réalistes pour toutes les parties; à continuer à faire preuve d'un fort engagement et à aborder toutes les questions simultanément plutôt que de tenter de les échelonner." Je m'associe pleinement à cette vision sage et réaliste des négociations. Après tout, nous ne manquons pas d'intérêts communs. En réalité, il arrive que cet intérêt commun s'étende à la planète entière, ce qui est le cas pour le développement économique durable.

Cette perspective constitue pour nous, parlementaires, à la fois une chance et une responsabilité : si nous réussissons, nous bénéficierons nous aussi des retombées positives, mais si nous échouons, nous devrons en porter les conséquences. Il est également important pour l'OMC, en

tant qu'Organisation, de réussir à conclure le Cycle de négociations et à moderniser ses règles, ce qui ne sera possible que grâce à la collaboration de tous ses membres, ainsi qu'à la prise en compte des bouleversements spectaculaires qu'a connus le paysage mondial depuis le lancement du Programme de Doha pour le développement en 2001. Cette constatation vaut en premier lieu pour les économies émergentes, qui doivent être prêtes à apporter leur contribution et à jouer un rôle proportionnel à l'influence et au poids économiques croissants qu'elles exercent.

Dans l'UE, ma région d'origine, le commerce n'est pas une fin en soi, mais un moyen pour arriver à une fin. Le commerce recèle le potentiel de créer de la croissance et des emplois, sujet sur lequel nous nous arrêterons cet après-midi. Pour que le commerce puisse faire sentir ses bienfaits dans toutes les nations, des mesures d'accompagnement doivent être prises. Ces dernières sont également indispensables pour gagner la confiance du public à l'égard de l'ouverture des échanges, élément auquel nous sommes très sensibles en tant que responsables politiques démocratiquement élus. Le commerce, qui s'insère dans un cadre institutionnel plus large, entretient des liens avec un grand nombre d'autres domaines d'action. A cet égard, nous saluons les efforts déployés par l'OMC pour nouer des contacts avec d'autres instances internationales et collaborer avec elles.

L'un des domaines sur lesquels le commerce exerce la plus forte incidence, et vice versa, est celui du développement. L'UE a déclaré l'année 2015 "Année européenne du développement", en lien avec les Objectifs du Millénaire pour le développement (qui ont vu le jour presque au même moment que le Programme de Doha pour le développement), la question de l'éradication de la pauvreté et les pourparlers en cours concernant les changements climatiques, question particulièrement lourde de conséquences pour les pays en développement. Je me réjouis de l'importance croissante accordée au développement durable, ainsi que de la négociation, actuellement en cours, d'un accord sur les biens environnementaux, qui pourrait présenter d'énormes avantages pour les pays en développement, dont un rapport de l'ONU montre qu'ils sont idéalement placés pour bénéficier d'une hausse des échanges de tels biens. Je souhaite toutefois que les pays en développement soient plus nombreux à participer à ces négociations, afin que ces dernières puissent tenir compte de leurs intérêts. N'oublions pas que le Programme de Doha pour le développement s'inscrit dans un cycle en faveur du développement. Bien que les décisions prises à Bali et le programme d'aide pour le commerce soient les bienvenus, il reste encore fort à faire pour veiller à ce que le développement ne disparaisse pas des négociations.

Mesdames, Messieurs,

Au cours des deux journées à venir, de grands négociateurs s'adresseront à nous et nous débattrons d'une série de questions (à savoir la paix, les consommateurs et l'amélioration des conditions de travail), ainsi que de leur impact sur le commerce.

Ceci témoigne de la complexité croissante du système des échanges mondiaux, alimentée par le phénomène de la mondialisation et l'évolution du commerce. Ne nous laissons toutefois pas impressionner par cette complexité, qui ne doit pas nous empêcher de nous fixer des orientations et des objectifs réalistes. Je me réjouis d'entendre la contribution parlementaire sur ces questions, qui sera très certainement aussi stimulante que variée.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite à tous une excellente conférence.